

Infos pratiques

SAMU-CENTRE

☎ 15

Médecins assurant la garde pour le mois de MAI

Dr. VONARB – Chalampé	le 01	☎ 03.89.26.22.33
Dr VONARB – Chalampé	le 05-06	☎ 03.89.26.22.33
Dr. LAVAL – Ottmarsheim	le 08 /le 10	☎ 03.89.26.05.10
Dr. LAVAL – Ottmarsheim	le 12-13	☎ 03.89.26.05.10
Dr VONARB – Chalampé	le 19-20-21	☎ 03.89.26.22.33
Dr. LAVAL – Ottmarsheim	le 26-27	☎ 03.89.26.05.10

CABINET DE SOINS RHENAN

Soins infirmiers à domicile & au cabinet

Appelez le 03.89.26.15.82

OTTMARSHEIM

35, rue des Vergers
Permanences tous les jours
de 17h à 18h
Mardi-vendredi de 8h à 8h30

PETIT-LANDAU - mairie
Permanences lundis et jeudis
de 8h15 à 8h45



**PASSAGE DU MEDIABUS
VENDREDI 04 MAI 2018
de 9h30 à 10h30
sur le parking derrière l'église**

Joyeux anniversaire à :

Mme HANSER Francine née RIEGERT	03/05/1946	72 ans
M. ESSER Jean-Claude	06/05/1942	76 ans
Mme LAEMLIN Yvette née ROCHER	07/05/1946	72 ans
M. FELS Georges	08/05/1924	94 ans
M. FROGIN Marcel	11/05/1951	67 ans
Mme SIEGFRIED Yvette née RAUBER	11/05/1936	82 ans
Mme LEVY Renate née SEILER	12/05/1941	77 ans
M. LAEMLIN Gérard	12/05/1944	74 ans
Mme RAOUT Christine née SEEL	13/05/1951	67 ans
M. PAUTET Serge	15/05/1948	70 ans
M SART Georges	15/05/1935	83 ans
M. JOANNES Gérard	17/05/1937	81 ans
Mme MEYER Jeanne née MATHERN	18/05/1943	75 ans
M. RALLO Rosario	18/05/1931	87 ans
M. NICOLAS Raymond	18/05/1942	76 ans
M. LAEMLIN Bernard	21/05/1940	78 ans
Mme HOLTZER Monique née HUNSINGER	22/05/1949	69 ans
Mme STEPHAN Marie-Thérèse née BETZINGER	23/05/1944	74 ans
Mme RIEGERT Marie-Madeleine née ISSENLOR	28/05/1948	70 ans

Retrouvez toutes nos actualités sur le site www.hombourg68.fr et sur FACEBOOK

Directeur de la Publication : Monsieur Thierry ENGASSER. Bulletin imprimé sur papier Clairefontaine



La **Fraternelle des Donneurs de Sang** de Hombourg vous propose une journée printanière autour du complexe sportif

**FETE DU PRINTEMPS
MARDI 1^{er} MAI**



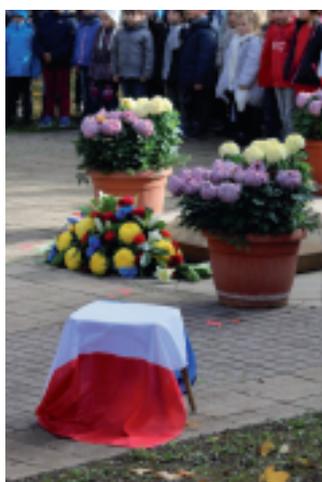
SORTIE PEDESTRE

parcours fléché en forêt (10 km)

MARCHÉ AUX PUCES

BARBECUE/BUVETTE

Stand pâtisseries



**COMMEMORATION DU
08 MAI 1945**

Toute la population est invitée au dépôt de gerbe

MARDI 08 MAI A 11H30

au Monument aux Morts
suivi du verre de l'Amitié
au préau de l'école primaire

La cérémonie sera réhaussée
par la Fanfare de Hombourg



JUMELAGE 2018

Nous accueillerons nos amis Castandettois à l'occasion des festivités du Jumelage du 19 au 22 mai prochain

Envie de peindre, de fleurir les espaces communs, de faire de la menuiserie, ou concocter le repas de midi ? Afin de mieux VIVRE A HOMBURG, rejoignez le comité pour la **3^{ème} journée citoyenne** au complexe sportif. Pensez à vous inscrire (infos sur le site : www.hombourg68.fr)

LA MATINEE DES CHANTIERS



SAMEDI 26 MAI de 8h à 13h





La BPM

Biennale de la Photographie de Mulhouse



(cf. www.biennale-photo-mulhouse.com) est un festival transfrontalier qui défend la photographie contemporaine autour d'un temps fort et fédérateur. Les expositions et installations dans l'espace public se déploient dans 12 lieux d'expositions sur 5 communes en France : Mulhouse, Hombourg, Chalampé, Hégenheim et à Freiburg en Allemagne. C'est donc la 2e fois qu'elle s'installe dans notre village et le thème de cette édition est « L'attraction ». Un terme qui recouvre un champ de possibilités très vastes pour les photographes... Ce sont les œuvres intitulées « We make the path by walking » (« Nous formons le chemin en marchant ») de Paul Gaffney qui seront installées prochainement dans notre commune (l'une devant le mur du presbytère et deux autres sur le mur du dépôt à incendie).

Nous aurons le plaisir de l'accueillir à Hombourg le dimanche 3 juin à 15h30, accompagné par des membres de l'association « L'agrandisseur », pour une petite inauguration à laquelle toute la population est cordialement invitée. En parallèle, nous proposons à tous les photographes amateurs de mettre en avant leur travail, en exposant quelques-unes de leurs photos en mairie du 28 mai au 11 juin prochains. Venez régaler nos yeux et ne vous cachez plus ! Délai max. de dépôt des œuvres : le mardi 22 mai 2018. Pour plus de détails, passez en mairie ou contactez-nous par mail : accueil@hombourg68.fr.

Prochainement à Hombourg ...



UN NOUVEAU SPECTACLE



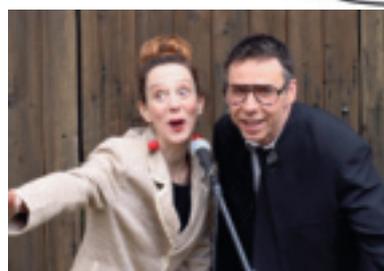
Monsieur et Madame, spectacle par le « CIRQUE ILYA » (cirque – Tout Public), proposé dans le cadre du partenariat de la MJC-MPT et la Commune de HOMBOURG avec « ETSETALA, Festival de contes en Sol Mineur » de la Margelle de STAFFELFELDEN

Rendez-vous le jeudi 17 mai 2018 à 18h30, parking de la MJC

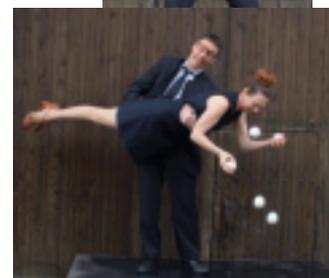
(déplacé à la salle des fêtes en cas de pluie).

50 minutes à savourer, seul, en famille ou entre amis !
À voir absolument ! Tout public et GRATUIT !!!

Monsieur et Madame font des rêves, des rêves de cirque. Alors oui, ils débutent dans le spectacle. Oui, ils présentent des numéros aussi stupides qu'inattendus, mais leur bonne humeur, leur générosité, leur simplicité sont sans faille. Vifs et ingénus, Monsieur et Madame sont deux étoiles filantes qui brillent...



Renseignements au
secrétariat de la MJC
9b, rue Principale -
03.89.26.05.41
infos@mjc-hombourg68.fr



CAFE SOUVENIR

SAMEDI 05 MAI à 15h30 à la MJC

Ouvert aux seniors de Hombourg
à partir de 65 ans.

L'équipe de bénévoles vous attend
nombreux

SORTIE SENIORS EN JUIN

Vous recevrez prochainement dans votre boîte aux lettres, les informations concernant la sortie en journée de fin de saison, proposée par la Commission Seniors et la MJC. Cette sortie aura lieu **VENDREDI 08 JUIN** en journée complète.

Du côté de la m2A



LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES m2A Les pré-inscriptions sont ouvertes !

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

lance un nouveau service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE).
Chaque habitant de l'agglomération pourra louer un vélo électrique pour un montant de 37€ par mois d'ici fin mai *.

Tarif et entretien compris

Le tarif mensuel unique de location de 37 € TTC inclut 2 révisions annuelles d'entretien et les réparations liées à l'usage courant du vélo.

La mise à disposition du vélo pourra s'organiser chez Médiacycles à Mulhouse ou à la mairie de la commune de résidence, dès la fin du mois de mai.

La durée de location minimale est de 1 mois sans engagement

Des vélos résistants, faciles d'entretien

Les VAE sont dotés d'un panier à l'avant, d'un antivol pliant en acier et d'un antivol de cadre. Ils sont fournis avec un gravage antivol.

Côté design, le vélo électrique m2A, qui affichera fièrement le logo de l'agglomération est sobre et élégant

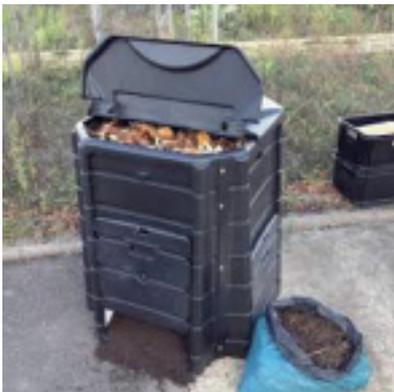
Médiacycles un partenaire reconnu

En plus de la mise à disposition des vélos électriques, Médiacycles assurera la révision deux fois par an ainsi que des interventions rapides en cas de panne ou de problèmes mécaniques et électriques.



Plus d'infos et pré-inscriptions pour réserver sur : mulhouse-alsace.fr
*dans la limite des stocks disponibles

Objectif ? Faire baisser la production directe de déchets organiques (qui représentent 30% du poids des déchets ménagers) des habitants de m2A, afin de réduire le poids de la poubelle de chaque foyer.



Vente de composteurs aux habitants de m2A

Le composteur de 400 litres est vendu à un prix préférentiel de 15€ avec un bio-seau et accompagné de conseils d'utilisation par un maître composteur.
Mercredis 18 avril, 2 mai et 16 mai, vendredis 1er et 22 juin de 16h à 18h30.

13 rue de Pfastatt, (ancien site industriel DMC - rue des brodeuses)
bâtiment 57 - Mulhouse

Tout savoir sur le site internet : jetermoins.mulhouse-alsace.fr

NUISANCES SONORES

EXTRAIT DE L'ARRETE SUR LE BRUIT n° 08/2014

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... peuvent être effectués uniquement les jours ouvrables (du lundi au samedi) de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Article 5 : En cas de non respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature qu'il soit, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou sur les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudices des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

